

...

2. Communications du Bureau

Le Président a deux communications :

- Le Bureau, à son unanimité, recommande aux présidents des commissions concernées de favoriser, voire de stimuler les visites sur site lorsque cela est nécessaire et utile. En effet, il s'avère que l'examen sur site concernant certains objets, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire, des bâtiments et/ou de la mobilité a le mérite de procurer une bonne vision des choses.
- Dans une interpellation datée du 12 courant, Mme Hochuli a saisi le Président qui donne lecture de son texte :

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Je viens de prendre connaissance du courriel du 10 janvier 2014 de Madame Musumeci avec son annexe l'arrêté de la Direction des transports (DGM) concernant la mise en zone bleue des différents secteurs de la Ville de Chêne-Bougeries. Dans cet arrêté il a été inclus les routes et chemins de la Résidence de la Gradelle. Ceci doit être une erreur car les chemins et routes de la Résidence de la Gradelle sont privés avec accès au public. De ce fait, pour pouvoir appliquer la mise en zone bleue de cette Résidence privée, l'autorisation de tous les propriétaires est nécessaire. A ma connaissance ceci n'a pas été fait et les propriétaires ne se sont pas prononcés dans ce sens. Je vous prie donc de bien vouloir faire faire le nécessaire afin que les instances concernées interviennent auprès de la DGM pour que le périmètre de la Gradelle soit enlevé de la mise en zone bleue de la Ville de Chêne-Bougeries. D'avance je vous en remercie et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération. Sylvia Hochuli

Le président indique que l'administration municipale a fourni une longue et circonstanciée réponse. Le document y relatif sera acheminé par voie électronique, puis annexé au présent procès-verbal.